



Schiltigheim, le 16/03/2010

Section Locale du Bas-Rhin  
18 rue Contades  
67303 SCHILTIGHEIM CEDEX  
Téléphone : 0821 08 9000  
Email : @mfp.fr

**Lettre de Rappel**

**Nos réf :**

(à rappeler dans toute correspondance - Joindre la présente à votre règlement)

**N° Matricule SS :**

N° PS :

**Bénéficiaire :**

Date du décompte initial : 20/07/2009

**Dossier suivi par :**

Docteur,

Par lettre du 11/12/2009, je vous informais que vous étiez redevable de la somme de 46,20 Euros concernant votre facture

A ma connaissance, votre dossier n'est pas régularisé à ce jour.

En l'absence de régularisation de votre part sous huitaine, je devrais envisager la récupération de cette somme par tout moyen de droit.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir adresser dans les meilleurs délais cette somme par chèque à l'ordre de MFP Services, accompagné de ce courrier, à l'adresse suivante :

**MFP Services - Service comptable (SRI)  
17 avenue de Choisy 75640 PARIS CEDEX 13**

Si vous nous avez fait parvenir votre règlement entre temps, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Directeur de la Section Locale MFP Services**

**Corinne ORIGAS**

NB : Article 1376 du Code Civil : « Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû, s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu ».